

Ecrit par le 23 décembre 2025

## Tout savoir sur le plan de relance économique avec la Cove

La Cove (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin) organise un webinaire sur le thème 'Les mesures de relance économique'. Lors de cet événement gratuit, qui se déroulera ce lundi 22 mars de 14h30 à 15h15, [Julien Fraysse](#), sous-préfet en charge de la relance auprès du préfet de Vaucluse présentera les principaux dispositifs du plan de relance et notamment ceux les plus méconnus des entreprises.

« Dans ce contexte de crise sanitaire, de nombreuses et diverses mesures ont été prises pour accompagner les entreprises à maintenir leurs activités mais aussi pour préparer l'avenir », expliquent [Julien De Michele](#), chef de projet et responsable du service soutien aux entreprises et [Alexandra Tchervenkoff](#), chargée de soutien aux entreprises au sein de la DDET (Direction du développement économique et touristique) de la Cove qui animeront ce rendez-vous destinés aux entrepreneurs du territoire.

Un temps d'échange est d'ailleurs ensuite prévu avec les représentants des entreprises présents lors de ce webinaire.

### Inscription et renseignements

Compléter le formulaire [ICI](#), avant le 22 mars 2021 à 9h (le lien du webinaire vous sera envoyé ultérieurement).

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter la Direction du développement économique et touristique de la Cove - Service soutien aux entreprises : 04 90 67 69 24 ou [contact@laprovencecreative.fr](mailto:contact@laprovencecreative.fr)

## Caromb : la Cove lance la saison de greffés soudés chez les Pépinières Viticoles Gourru

Ecrit par le 23 décembre 2025



Jérôme Bouletin ,1er vice-président de [la Cova \(Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin\)](#) et maire de Beaumes-de-Venise, accompagné de Michel Jouve conseiller délégué à l'agriculture et à la ruralité, et maire de Flassan, viennent de se rendre à la pépinières Viticoles Gourru à Caromb. L'occasion pour les deux élus communautaires de rencontrer les responsables de cette entreprise familiale le premier jour de la saison de [greffés soudés](#). Ces derniers ont ainsi visité l'atelier de la famille Gourru dont la direction est assurée par Romain Gourru depuis 2017.

Pour rappel, le Vaucluse est le 1er département de France producteur de plants de vigne. Chaque année, plus de 200 producteurs mettent en terre environ 40 millions de plants.

Ecrit par le 23 décembre 2025

# Carpentras : Nouvelle déchèterie des Lones



La déchèterie des Lones, située à Carpentras en direction de la route de Velleron, à 200m du carrefour giratoire du Marché-gare vient de voir le jour. D'une superficie de 5 700m<sup>2</sup>, elle devrait récupérer plus de 30% des tonnages habituellement entrant sur Caromb (site en saturation), Aubignan et réduire les dépôts sauvages. Dans le détail, elle propose 12 bennes de collecte à quai : déchets verts, ameublement, bois, ferrailles, cartons, encombrants, plaques de plâtre, gravats, équipements électriques et électroniques hors froid. Son coût de réalisation s'élève à un peu plus de 1,6M€.

## La nouveauté Anti-gaspi

Le chalet des lones d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> propose aux usagers de laisser leurs objets en bon état comme le petit mobilier et les bibelots, la vaisselle, des luminaires, jouets, livres, cycles, articles de jardinage ... Avec ce chalet, [la Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin) répond à la loi Anti gaspillage et économie circulaire (Agec) qui encourage les collectivités à créer des Zones de réemploi dans les déchèteries. Le chalet vient en complément de la [Ressourcerie du Comtat](#).

## Quid des professionnels ?

L'accès aux déchèteries publiques intercommunales étant exclusivement réservé aux particuliers, le dispositif mis en place permet de rediriger pour l'instant les professionnels chez les recycleurs. Les professionnels disposeront d'une déchèterie en avril 2021, à Carpentras, qui leur sera dédiée. Ce nouvel équipement se situera sur le terrain jouxtant la déchèterie des Lones, où les travaux ont débutés.

Ecrit par le 23 décembre 2025

## 5 déchèteries

Outre la déchèterie de Carpentras le territoire de la Cove accueille 4 autres structures situées à Aubignan chemin des Ramières, à Caromb chemin du bois, à Malaucène route de Suzette et à Venasque Zac de Belle-Croix.

### Système d'accès automatisé

L'ouverture de la déchèterie de Carpentras est aussi le point de départ de la mise en service d'un système d'accès automatisé sur l'ensemble des déchèteries du territoire. Pas de carte ni de badge. C'est la reconnaissance de la plaque d'immatriculation des véhicules qui ouvre l'accès aux sites. Et pour se faire, une démarche est nécessaire : s'inscrire sur le site lacove.fr ou sur dossier auprès de sa mairie, à l'hôtel de la Cove, dans les déchèteries ou sur le kiosque 'Rendez-vous de la Cove' présent sur les marchés.

### Horaires et jours d'ouverture

Les horaires : en hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30. En été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h. Les jours d'ouverture pour Aubignan, Caromb et Carpentras du lundi au samedi. La déchèterie de Malaucène est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et le mercredi et samedi toute la journée. Celle de Venasque est ouverte le mardi, vendredi et samedi matin.

### Les documents nécessaires

Formulaire avec coordonnées renseignées (nom, prénom, adresse, téléphone) en ligne ou papier si inscription physique ; Justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, Box de moins de trois mois) ; Carte grise du ou des véhicules du foyer. A réception de ces documents le particulier reçoit une confirmation d'inscription par e-mail ou courrier et peut se rendre à la déchèterie de son choix sans carte, ni badge : un système de reconnaissance de la plaque d'immatriculation actionne l'ouverture de la barrière. L'accès est illimité pour les véhicules particuliers, sauf pour les utilitaires dont le poids à vide excède 1,5 tonne. Pour laisser aux particuliers le temps de faire cette démarche d'inscription, une période de transition est mise en place jusqu'en avril 2021. 0 800 04 13 11 service et appel gratuits.

## PNR Mont-Ventoux : le comité syndical du Parc vient d'élire son 1<sup>e</sup> bureau

Ecrit par le 23 décembre 2025



Suite à l'élection de [Jacqueline Bouyac à la présidence](#) du [Parc naturel régional du Mont Ventoux](#), le comité syndical du Parc vient d'élire les membres qui composent son 1e bureau.

A l'issue du scrutin, les 45 électeurs présents ont élu :

Représentants de la Région Sud : Bénédicte Martin et Louis Biscarrat.

Représentants du Conseil Départemental : Xavier Bernard, Christian Mounier, Max Raspail.

Représentants des intercommunalités : Corinne Freychet (Ventoux Sud), Jérôme Bouletin (Cove), Jean-Pierre Larguier (Vaison Ventoux).

Représentants des communes du conseil de massif : Michel Jouve (Flassan), Eric Massot (St Léger-du-Ventoux), Jean-Pierre Ranchon (Sault).

Représentants des communes : Serge Andrieu (Carpentras), Christophe Camp (Vaison la Romaine), Valérie Michelier (Caromb), Sandrine Raymond (St Pierre-de-Vassols), Frederic Rouet (Villes/Auzon), Ghislain Roux (Malemort du Comtat).

Les membres du bureau se réuniront prochainement pour désigner leurs 6 Vice-Présidents.

L'assemblée s'est également prononcée en faveur du transfert des équipements des stations du Chalet Reynard (Bédoin) et du Mont Serein (Beaumont-du-Ventoux) en direction des communes et de l'intercommunalité (Cove). Ces biens historiques du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux vont donc très prochainement changer de propriétaire.

Ecrit par le 23 décembre 2025

# De nouveaux horaires pour les déchèteries de la Cove



**A compter du lundi 1<sup>e</sup> février, les déchèteries d'Aubignan, Caromb, Carpentras, Malaucène et Venasque ouvriront à 8h30.**

Les déchèteries d'**Aubignan, Caromb et Carpentras** seront ouvertes du lundi au samedi.

Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.

La déchèterie de **Malaucène** sera ouverte du lundi au samedi matin et les mercredis et samedis après-midi.

Ecrit par le 23 décembre 2025

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.

La déchèterie de **Venasque** sera ouverte les mardis, vendredis et samedis matin.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30.

## Mazan : changement de la réglementation de l'accès aux déchetteries



Alors que la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin ([Cove](#)) avait annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité, la [Ville de Mazan](#) indique dans un communiqué l'abandon de la limitation du nombre de passages pour les particuliers et le maintien d'un point de collecte des végétaux.

Fin 2020, La Cove a décidé de contrôler les accès en déchetterie pour les réserver aux seuls habitants

Ecrit par le 23 décembre 2025

des communes de son territoire. Depuis le 4 janvier, les habitants sont donc invités à s'inscrire, soit par internet, soit par dossier papier disponible en mairie. La Cove avait également annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité (18 passages par an pour les véhicules légers quelle que soit leur capacité d'apport) et que les bennes à végétaux, présentes aux Garrigues et au Bigourd, seraient retirées.

Suite à ces décisions, Louis Bonnet, maire de Mazan, a souhaité interroger la Cove sur « les multiples situations particulières ainsi que sur la réalité du terrain ». Dans un communiqué, le maire de commune félicite la présidente de l'agglo Jacqueline Bouyac qui a pris la décision d'abandonner la limitation du nombre de passages pour les particuliers (les véhicules utilitaires de plus de 1,5 tonne resteront limités à 9 passages par an), de valider le maintien d'un point de collecte des végétaux à Mazan, et de simplifier la procédure d'inscription, par internet notamment.

---

## Confinement : information sur la continuité des services de la Cove



**Suite aux dernières annonces gouvernementales, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) maintient un certain nombre de services à destination des usagers.**

### Accueil général

L'accueil physique est assuré à l'Hôtel de la Cove dans le respect des consignes sanitaires de 8h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique est assuré au 04 90 67 10 13 aux mêmes horaires.

Ecrit par le 23 décembre 2025

## Petite enfance

Durant la période de confinement, les crèches restent ouvertes.

## Gestion des déchets

Concernant la gestion des déchets, toutes les tournées de collecte (ordures ménagères et tri sélectif) sont maintenues de même que le service de collecte des encombrants. Les équipes de collecte procéderont à des départs différés à compter du 2 novembre, ce qui avancera certaines collectes à 4 heures du matin. Les bacs sont à sortir impérativement la veille au soir du jour de collecte. Par ailleurs, jusqu'à nouvel ordre et en l'absence de directives contraires de la Préfecture de Vaucluse, les déchetteries de Caromb, Aubignan, Venasque et Malaucène et la composterie de Loriol-du-Comtat seront ouvertes sur les plages horaires habituelles.

## Marché-gare

Le marché horticole et pépinières du vendredi est maintenu selon le protocole sanitaire renforcé en vigueur lors du précédent confinement.

En revanche, les 'Rendez-vous de la Cove' sur les marchés hebdomadaires sont suspendus et le Festival des Soirées d'automne est annulé.

# Cove : Jacqueline Bouyac à la rencontre des maires de Saint-Pierre-de-Vassols, Crillon-le-Brave, Modène et Mazan

Ecrit par le 23 décembre 2025



**Suite à ses engagements formulés lors de son élection en juillet dernier, Jacqueline Bouyac, présidente de la [Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin \(Cove\)](#), poursuit ses rencontres avec les maires et les élus de l'intercommunalité.**

Après avoir [rencontré les maires de huit communes de l'agglo](#), Jacqueline Bouyac s'est rendue mardi 20 octobre dans les communes de Saint-Pierre-de-Vassols, Crillon-le-Brave et Modène où la présidente a pu visiter Grases Agencement Menuiserie, une entreprise en pleine expansion spécialisée dans le mobilier contemporain et les cuisines design. Lundi 26 octobre, lors de sa rencontre avec le maire de Mazan, Jacqueline Bouyac, accompagnée de deux délégués communautaires, s'est rendue sur le chantier de la Zone du Piol II dont la livraison définitive est prévue avant la fin de l'année.

Ayant annoncé vouloir faire de la proximité une priorité de sa mandature, Jacqueline Bouyac souhaite échanger sur les synergies à développer entre la Communauté d'agglomération et les communes et conforter la place centrale des communes et des élus au sein de la Cove. Les prochaines visites sont

Ecrit par le 23 décembre 2025

prévues mercredi 4 novembre à Aubignan et Loriol-du-Comtat.

---

## Cove : Vendange des vignes intercommunales pour la bonne cause



Jacqueline Bouyac, nouvelle présidente de la [Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin](#) (Cove) et Michel Jouve, conseiller communautaire délégué à l'agriculture et au développement rural, également maire de [Fllassan](#), viennent de participer aux vendanges de la vigne intercommunale. Composée de 300 plants de syrah, grenache, cinsault et mourvèdre plantés en avril 2004 à l'initiative de la commission agriculture de la Cove avec le soutien de la [chambre d'agriculture de Vaucluse](#), la confrérie du plant de vigne de Caromb, la [confrérie des vignerons des Côtes-du-Ventoux](#) et le [lycée](#)

Ecrit par le 23 décembre 2025

agricole Louis-Giraud de Carpentras , la parcelle a été récoltée par une classe de l'établissement. Le raisin vendangé a été ensuite acheminé à la cave Rhonéa à Beaumes-de-Venise pour y être vinifié avant d'être mis en bouteille au profit d'œuvres caritatives. Chaque année, ce sont ainsi 400 à 500 kg qui sont récoltés selon le climat. De quoi permettre de produire 400 à 500 bouteilles par cuvée.

### **10 068 hectares de vignes dans la Cove**

Pour l'intercommunalité, la plantation de cette vigne rappelle l'importance de ce secteur dans l'économie de la Cove. Avec 1 831 exploitations, le domaine agricole représente 10,5% des emplois de l'agglomération et la vigne (raisins de cuve et de table) occupe 70% de la superficie agricole utilisée recensée sur le territoire la Cove, soit 10 068 hectares sur 14 656 hectares. Des vignes qui abritent plusieurs AOC (*Appellation d'origine contrôlée*) caractéristiques du Vaucluse comme les Côtes-du-Ventoux, les Côtes-du-Rhône avec deux appellations grand cru Gigondas" et Vacqueyras ainsi que les Beaumes-de-Venise rouge (14e cru de la Vallée du Rhône) et leurs muscats.